

RENCONTRE AVEC LES ZONES HUMIDES



Cédric Loudon

Note synthétique

Qu'est-ce qu'une zone humide?

Les zones humides sont des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques.

Les zones humides continentales comprennent les marais, les mares, les tourbières, les bordures et hauts-fonds des étangs et des lacs, les plaines d'inondation, les marécages, les prairies et forêts humides...



Définition :

En droit français les zones humides sont définies comme *“des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année”* (article L. 211-1 du Code de l'environnement).

La réglementation :

- ❖ Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhin-Meuse rend prioritaire la préservation des zones humides qu'elles soient remarquables (abritant une biodiversité exceptionnelle) ou ordinaires, et donne notamment les orientations suivantes en matière d'actions sur ces milieux : **Améliorer les connaissances, stopper leur dégradation et leur disparition, développer les actions de renaturation, de récréation** de ces zones et les **gérer de manière adaptée**.
- ❖ Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin Houiller est actuellement dans sa phase de rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement, qui constituent les documents finaux du SAGE. Celui du Bassin Ferrifère, quant à lui, a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 27 mars 2015. L'objectif 7 de son PAGD vise à **préserver, restaurer et gérer** les zones humides.
- ❖ Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) vise à **préserver et à restaurer** les zones humides et leurs pourtours en orientant vers des mesures permettant **d'éviter, de réduire ou de compenser** les impacts négatifs sur ces milieux.

Les textes de lois sont consultables sur
www.legifrance.gouv.fr



Les fonctions essentielles des zones humides

Fonctions hydrologiques

Etant capables de stocker et de transférer l'eau, les zones humides constituent de véritables **éponges naturelles**. En période de fortes précipitations elles se gorgent d'eau pour la restituer progressivement à l'atmosphère, au réseau hydrographique ou aux nappes souterraines. Elles sont ainsi capables de **réguler** naturellement les **inondations** en freinant le ruissellement, de **soutenir les débits d'étiages** et de participer à la **recharge** en eau douce des **nappes souterraines**. Ces phénomènes permettent également de **diminuer les forces érosives** puisque la végétation des zones humides permet de fixer les berges et les sols.

Fonctions écologiques

Les zones humides représentent des écosystèmes riches et complexes, renfermant un nombre important **d'habitats à haute valeur écologique**.

Ces milieux offrent des conditions de vie favorables à de nombreuses espèces et sont des lieux indispensables pour la migration et la reproduction de certaines d'entre elles. De plus, ces milieux jouent un rôle primordial de **corridor écologique** et permettent une importante production de biomasse renforçant la stabilité de l'écosystème. Ce sont donc des milieux vitaux pour la préservation de la **biodiversité**.

Fonctions épuratrices

Ces milieux jouent un rôle de «tampon» et de «filtre» indispensable pour la qualité de l'eau puisqu'ils sont capables de retenir les matières en suspension, de transformer ou de consommer les nutriments et les substances toxiques présentes dans l'eau. Ces processus biochimiques permettent de diminuer les concentrations en nutriments tels que les nitrates et phosphore qui sont les sources majeures d'eutrophisation des milieux mais également de composés toxiques tels que les PCB, les pesticides, métaux lourds... Les zones humides ont également pour fonction de **stocker le carbone** régulant ainsi les émissions de CO₂. Elles agissent donc comme de véritables **reins et**

Le SCoTAM, manquant cruellement de données sur ces milieux, entend **approfondir ses connaissances** sur les zones humides ordinaires dans une optique de **gestion intégrée de la ressource en eau**.



Les espèces caractéristiques des zones humides

saison-vives.com



Quelques oiseaux présents sur le territoire du SCoTAM :

- Martin pêcheur d'Europe
- Butor étoilé
- Bihoreau gris
- Blongios nain
- Grande aigrette
- Héron pourpré
- Busard des roseaux
- Courlis cendré

Quelques batraciens présents sur le territoire du SCoTAM :

- Triton crêté
- Sonneur à ventre jaune
- Salamandre tachetée



Paligui



Rein Hofman

Quelques végétaux présents sur le territoire du SCoTAM :

- Reine des près
- Ophrys bourdon
- Dactylorhize à larges feuilles
- Euphorbe des marais
- Vulpin de Rendle
- Scirpe à une écaille
- Succise des près
- Saxifrage granulé

Quelques insectes présents sur le territoire du SCoTAM :

- Anax empereur
- Agrion jovencelle
- Cuivré des marais
- Damier de la Succise



François Spill

Quelques poissons présents sur le territoire du SCoTAM :

- Brochet
- Brème

Ces espèces ont besoins des zones humides pour effectuer une partie de leur cycle de vie



Quelques zones humides présentes sur le territoire du SCOTAM :

- La Vallée de la Nied réunie
- La Zone humide du Moulin
- Le marais du Grand Saulcy
- Les prairies humides de la Vallée de la Seille



Vallée de la Nied réunie

Cédric Louden



Zone humide du Moulin

Cédric Louden

Les services rendus par les zones humides

Les zones humides sont vitales pour la survie de l'humanité. Grâce à toutes leurs fonctions les zones humides offrent de nombreux **services écosystémiques** à l'Homme le rendant très dépendant de ces milieux. En plus de ces services, qui ont été cités précédemment (cf page 2), elles ont un rôle important pour le développement économique (production, tourisme...) et pour les activités de loisirs (pêche, promenade, intérêt paysager, patrimoine naturel, historique et culturel...). Elles jouent également un rôle majeur permettant d'atténuer les **changements climatiques** de plus en plus pressants.



Pour aller plus loin :
la Convention de
Ramsar pour la
protection des zones
humides

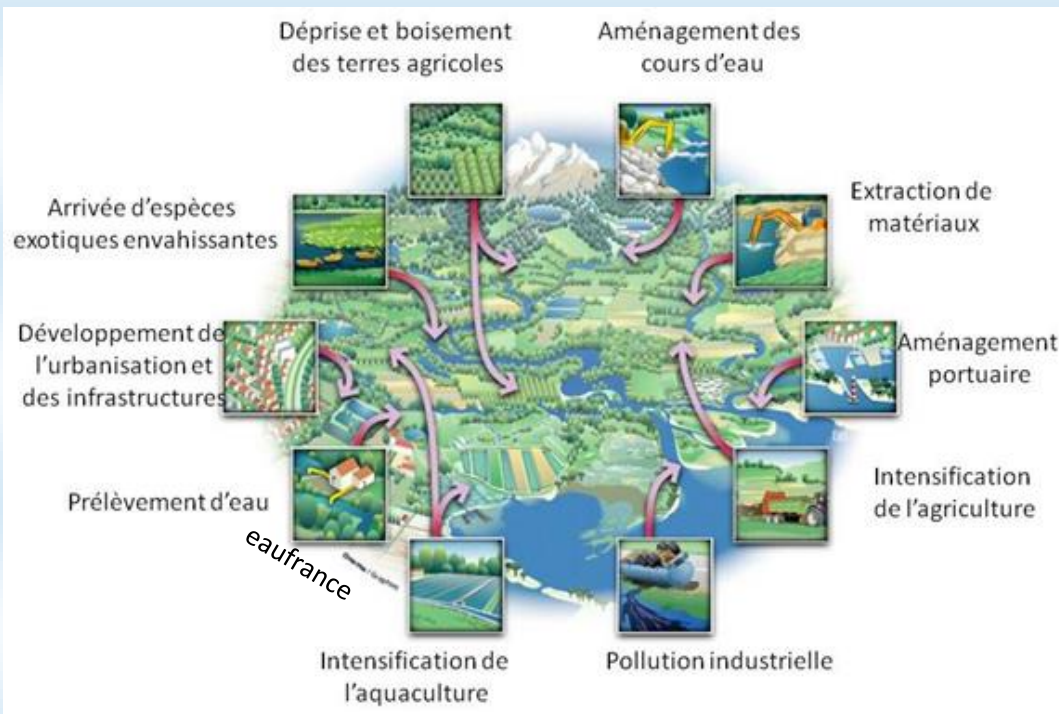
www.ramsar.org/fr



Les menaces qui pèsent sur les zones humides

Cependant, malgré leurs multiples fonctions indispensables aux écosystèmes et à l'Homme ce sont des milieux **fortement menacés** dont la disparition est imputable de façon directe ou indirecte aux activités humaines. En effet, la principale cause de dégradation de l'environnement est la fragmentation des milieux par une intensification de l'urbanisation et de l'agriculture de plus en plus importante.

Ainsi, la disparition des zones humides est due à la progression des zones urbaines, à l'intensification de l'agriculture et de l'aquaculture, au drainage et à l'assèchement de ces milieux, à leur pollution et à leur eutrophisation causées par les intrants, les épandages ou encore par les produits phytosanitaires. De plus, les aménagements de protection contre les risques d'inondation impactent de manière considérable ces zones humides.



L'introduction d'espèces invasives vient s'ajouter à ces diverses causes en diminuant les fonctions écologiques de ces milieux.

Dégradées et moins nombreuses les zones humides ne peuvent plus remplir leur fonctions naturelles d'éponges et de filtres.

Il est donc impératif de **préserv**er, **resta**urer et **valor**iser ce patrimoine pour garantir l'avenir et la pérennité de la biodiversité et de la ressource en eau.

Pour plus d'informations sur ces milieux le portail national d'accès aux informations sur les zones humides est consultable via :

www.zones-humides.eaufrance.fr



Plan national d'action en faveur des milieux humides (2014-2018)

Ce plan vise à poursuivre une action spécifique sur ces milieux en associant l'ensemble des acteurs mobilisés. Il est organisé en 6 axes majeurs :

❖ Axe 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement

La Convention sur les zones humides d'importance internationale, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides.

❖ Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides

Réaliser des inventaires locaux des zones humides et évaluer les services rendus par celles-ci. Suivre leur évolution dans le temps et renforcer la doctrine " Eviter, Réduire, Compenser".

❖ Axe 3 : Entretenir, préserver et reconquérir les milieux humides

Mettre en place des plans d'actions conciliant à la fois le bon fonctionnement de l'environnement et le développement économique.

❖ Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

Prendre en compte les zones humides dans une approche intégrée (agriculture, inondation, alimentation en eau potable...).

❖ Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides

Prendre en compte les zones humides dans l'aménagement du territoire en lien avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme.

❖ Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent

Se doter d'un dispositif de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP), tout en valorisant le potentiel touristique des milieux humides.



Bon à savoir : la **journée mondiale des zones humides** se déroule chaque année le **2 février** pour commémorer la signature de la **Convention** sur les zones humides dans la ville de **Ramsar** le 2 février 1971



Quelques chiffres :

- ❖ Superficie estimée des zones humides : 3 millions d'ha soit environ 5 à 10% du territoire national,
- ❖ La France a perdu les deux tiers de ces zones humides en un siècle,
- ❖ Plus de 45% des milieux humides sont en dégradation,
- ❖ En France métropolitaine, un tiers des espèces d'oiseaux nicheur est inféodé aux milieux humides et 50% en dépendent,
- ❖ 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées,
- ❖ 43 zones humides, de France métropolitaine et d'outre-mer, sont inscrites sur la liste des sites d'importance internationale (Ramsar) dont 2 sont présents en Lorraine.

Source: Ramsar, eaufrance, Onema, MEDDE

